

# REGLEMENT EXPOSANT

## LA YAUTE EN FOLIE

L'association Saint Martin Loisirs organise LA YAUTE EN FOLIE le samedi 14 juin à partir de 10h jusqu'à 2h au Chef-Lieu de Saint Martin Bellevue commune de Fillière. Vous avez accepté de venir exposer votre savoir faire en tant que artisan/créateur ou producteur et pour cela vous devez accepter le règlement ci-dessous.

1. L'association Saint Martin Loisirs vous permet de venir tenir un stand avec vos créations et produits locaux dans le but de vous faire connaître et de vendre vos produits.
2. L'association ne demande pas de contrepartie financière mais accepte volontiers un don de votre part.
3. Vous avez besoin d'un raccordement électrique une participation financière de 25€ vous sera demandée. Merci de bien cocher la croix sur le bulletin pour que nous puissions prévoir.
4. La vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que la nourriture vous est strictement interdite et réservée à l'organisateur. (Sauf dérogation spéciale, nous contacter).
5. L'association est dans l'incapacité de vous fournir tables, chaises et tonnelle, merci de prévoir votre matériel.
6. Un justificatif d'identité et pour les professionnels votre carte pro ou extrait K-Bis vous sont demandés car vous venez d'avoir l'autorisation exceptionnelle de vendre des produits sur l'espace public, cette autorisation peut être soumise à des contrôles préfectoraux et municipaux.
7. Nous vous rappelons que cet événement est organisé par des bénévoles dans le but d'animer le village de Saint Martin Bellevue et que les dons qui seront fait serviront au financement des sorties de ski pour les enfants. Nous souhaitons que cette journée se déroule dans un esprit bon enfant.
8. Toutes personnes ne respectant pas ces règles se verra dans l'obligation de quitter les lieux.